



**ABO Wind**

775 rue de la Villette

Le Galaxie

69003 LYON

**VOLET PAYSAGER DE L'ETUDE D'IMPACT - ANNEXE 2**

**CARNET DE PHOTOMONTAGES COMPLEMENTAIRES – PROJET EOLIEN DE BRANSAT**

**SEPTEMBRE 2023**



COMMUNES DE BRANSAT ET LAFELINE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER (03)



Ingénieurs conseils en aménagement durable du territoire

42 Boulevard Antonio Vivaldi  
42 000 SAINT-ETIENNE

Tél. 04 77 92 71 47 / [contact@eco-strategie.fr](mailto:contact@eco-strategie.fr)  
[www.eco-strategie.fr](http://www.eco-strategie.fr)

Etude N° A22049-R220918- Compléments - v1

Maître d'ouvrage : **ABO WIND**

Bureau d'études PAYSAGE 2022-2023 : **ECO-STRATEGIE**

Bureau d'études PAYSAGE 2018 : **ENCIS ENVIRONNEMENT**

**NOTICE DE LECTURE :**

*Pour une observation optimale des vues 120° en simple A3, la distance orthoscopique est d'environ 20 cm.*

*Pour une observation optimale des triptyques 3x40°, la distance orthoscopique est d'environ 60 cm.*

*Pour rappel les photomontages ont été réalisés en intégrant des éoliennes de type V150 à 200m en bout de pales.*

*Ce carnet présente uniquement les photomontages complémentaires, c'est-à-dire des photomontages réalisés depuis de nouveaux points de vue ou des points de vue déjà présentés précédemment mais dont les photographies ont été réalisées de nouveau (prises de vue hivernales, décalages de quelques mètres pour tenter d'éviter les obstacles visuels, etc.).*



## I.1. Rappels méthodologiques :

Les prises de vues complémentaires ont été choisies pour illustrer au mieux les visibilitées possibles du projet éolien de Bransat en même temps que les visibilitées des parcs éoliens existants et autorisés au sein du périmètre d'étude (Cf. Chapitre IX.1.2.2. Choix des photomontages). Les prises de vue sont élaborées de telle façon que les obstacles visuels de premier-plan soient évités dans la mesure du possible. Par ailleurs, certains points de vue sont choisis pour illustrer les non-visibilitées. L'aire d'étude rapprochée a été privilégiée car c'est là que sont identifiées les plus fortes incidences.

Les photomontages complémentaires ont été réalisés sous WindPRO par Eco-Stratégie à partir de photographies issues de campagnes de terrain hivernales 2022-2023 en suivant au mieux les préconisations méthodologiques du guide de relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens terrestres -décembre 2016, mis à jour en octobre 2020. Plusieurs photos ont été assemblées pour réaliser un panorama 120° maximum, qui permet d'apprécier le parc éolien dans son ensemble et de respecter « la perception du champ visuel humain ». Ensuite, une vue 120° en triple A3 (soit 3x40°) permet d'avoir une vision la plus objective et impartiale possible du projet dans le paysage.

Pour chaque photomontage nous présentons :

- La date, l'heure et le lieu de la prise de vue ;
- Les coordonnées géographiques du point de vue ;
- L'éolienne la plus proche du point de vue (même si elle n'est pas directement visible) ;
- L'altitude, l'angle de champ et l'azimut ;
- Les caractéristiques de la photographie et du projet ;
- Une carte de localisation du point de vue et une carte de situation du point de vue vis-à-vis du projet. Lorsqu'une coupe est réalisée, cette carte situe également la coupe ;
- Un commentaire ;
- Une vue état initial 120° ;
- Une vue schématique 120° en noir et blanc, faisant apparaître l'ensemble des éoliennes du projet en bleu pour permettre de les situer, ainsi que la situation des autres parcs éoliens ;
- Une frise de visibilité des parcs éoliens, où est indiqué le pourcentage de l'angle du parc visible ;
- La vue projetée 120°, permettant un rendu réel de ce qui sera effectivement visible ;
- Le triptyque de 3x40° pour un rendu réaliste. Lorsque le projet de Bransat n'est pas visible, ce triptyque n'est pas présenté.

La visibilité des éoliennes est parfois renforcée par exagération de la couleur blanche ou de la couleur grise, les machines apparaissent ainsi plus vivement dans le paysage.

Pour rappel, les photomontages représentent des points de vue ponctuels du territoire : ils ne peuvent pas se dissocier du volet paysage qui fournit une analyse globale de l'ensemble des relations visuelles d'un lieu grâce à l'expertise du paysagiste-concepteur et les outils sur lesquels il s'appuie (cartographies, terrain, coupes, ZIVs, photomontages, ...) . Une note méthodologique relative aux photomontages est disponible dans l'étude d'impact (chapitre IV.3.3 Méthodologie).

## I.2. Préambule

### I.2.1 Incidences

Deux zones d'influence visuelle (ZIV) du projet sont proposées en page suivante, précisant la localisation des photomontages présentés dans ce carnet. Etablies sur la base d'éoliennes V150, ces ZIV ont été construites pour définir le « nombre d'éoliennes » et la « hauteur d'éoliennes » visibles. Les massifs forestiers ont été pris en compte (inventaire forestier). Notons toutefois que ces données ne permettent pas de prendre en compte les composantes détaillées du paysage (talus, arbres isolés, haies ponctuelles, etc.). En effet, là où la ZIV indique que les éoliennes du projet de Bransat sont théoriquement visibles, ces composantes peuvent masquer le projet. En revanche, là où la ZIV indique que le projet n'est pas visible, il ne le sera effectivement pas dans la réalité. Ainsi, les zones de visibilité sur le projet sont en réalité réduites. Rappelons aussi que la zone d'influence visuelle du projet éolien couvre l'ensemble des zones où le projet sera visible, même les zones où les éoliennes ne sont pas visibles entièrement. Parfois, seul un bout de pale est perçu.

Seule l'éolienne des Diagots en limite Sud de l'AEE est actuellement construite. Le seul projet autorisé et non construit est le parc du Moulin du Bocage à 5 éoliennes, représenté en vert sur les vues schématiques.

### I.2.2 Incidences cumulées

Une zone d'influence visuelle (ZIV) cumulée a été calculée rappelant la localisation des photomontages réalisés pour les effets cumulés. Elle intègre les visibilitées sur le projet autorisé de Moulin du Bocage, ceux en cours d'instruction de Deux-Chaises-Le Theil (5 éoliennes), Tréban et la Garenne de la Mouthière (4 éoliennes) et celui de Bransat. Ainsi, sont révélées :

- les zones pour lesquelles aucun motif éolien n'est visible,
- les zones pour lesquelles le projet de Bransat sera visible en même temps qu'un ou plusieurs autre(s) parc(s) éolien(s) en projet,
- les zones pour lesquels seuls les projets du contexte éolien seront visibles,
- les zones pour lesquelles seul le projet de Bransat sera visible.

L'ensemble des photomontages a été réalisé pour les effets cumulés et sont présentés dans le carnet. Les parcs qui s'ajoutent au contexte éolien existant décrit précédemment apparaissent en rose sur les vues schématiques. Deux commentaires se distinguent : les incidences du projet de Bransat (contexte éolien existant et autorisé auquel s'ajoute Bransat) et les incidences cumulées (les parcs en instruction s'ajoutent).

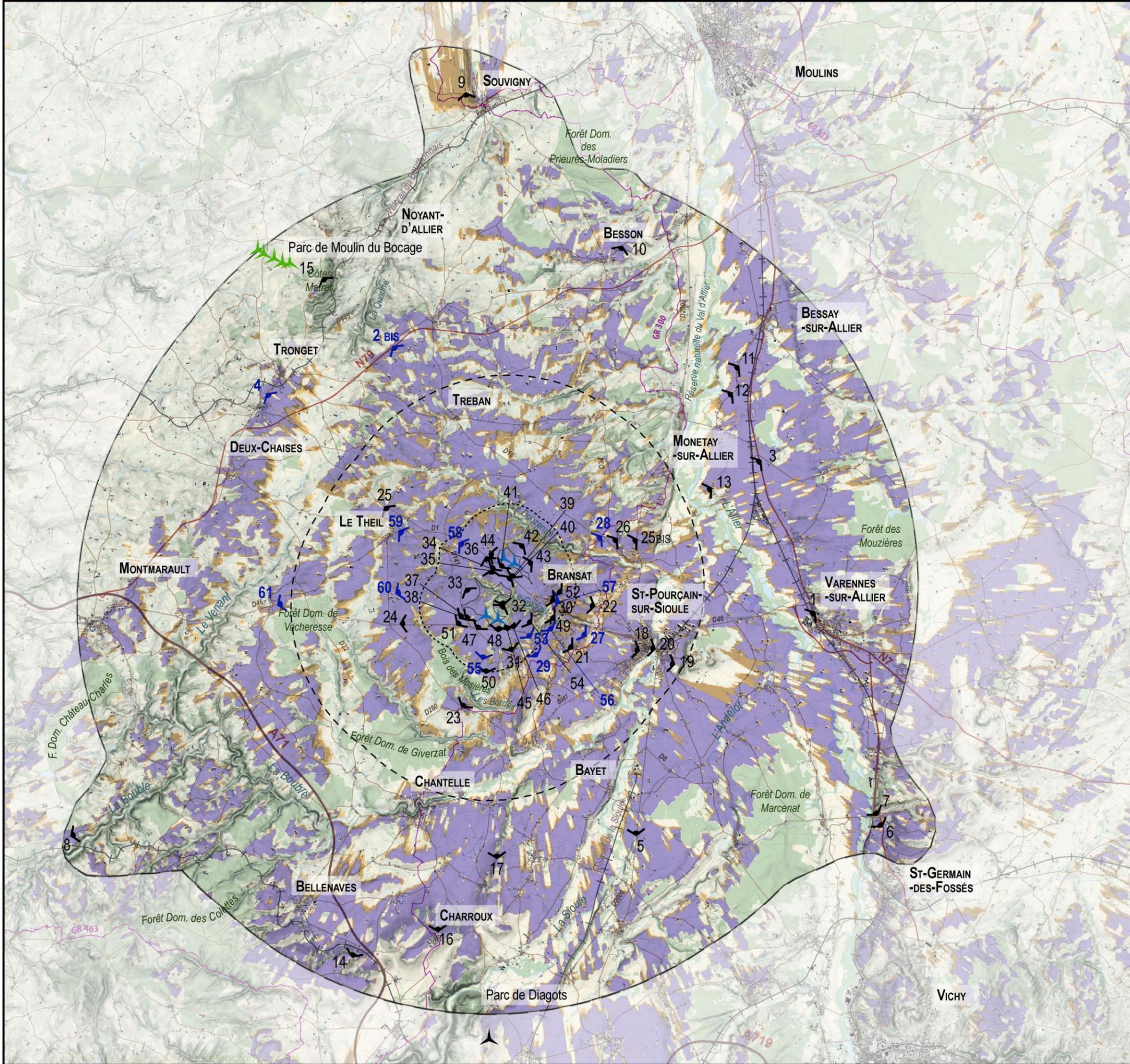
# ZIV « NOMBRE D'ÉOLIENNE » DU PROJET DE BRANSAT

-  Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
-  Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
-  Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
-  Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)
-  Photomontages présentés dans le carnet
-  Photomontages complémentaires
-  Eoliennes du projet de Bransat
-  Eolienne construite
-  Eolienne autorisée

## Zone d'Influence Visuelle en bout de pales

avec prise en compte de la topographie et de la végétation

-  1 éolienne
-  2 éoliennes
-  3 éoliennes
-  4 éoliennes



# ZIV « HAUTEUR » DU PROJET EOLIEN DE BRANSAT

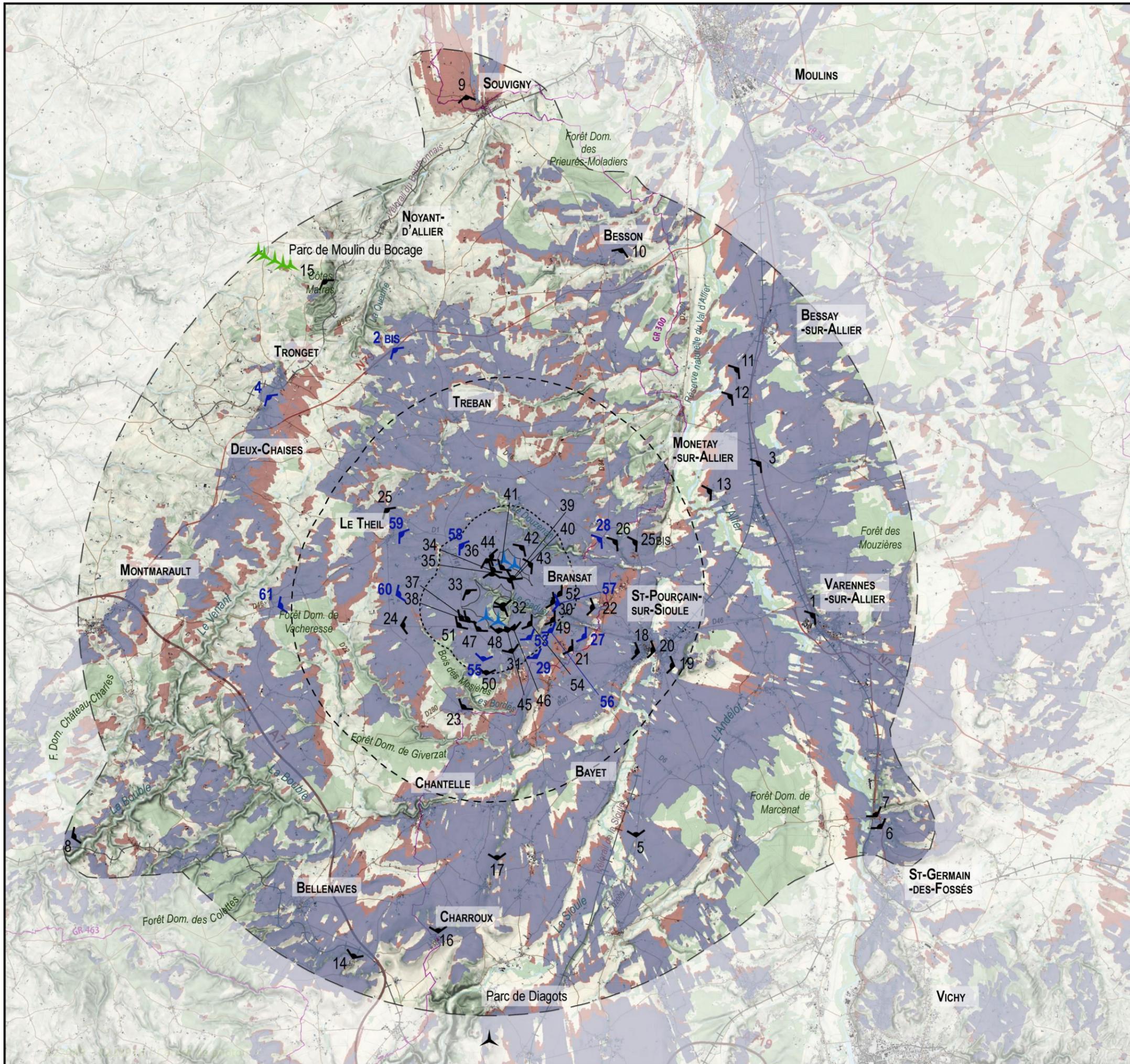
- Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
- Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
- Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
- Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)

- Photomontages présentés dans le carnet
- Photomontages complémentaires
- Eoliennes du projet de Bransat
- Eolienne construite
- Eolienne autorisée

## Zone d'Influence Visuelle

*avec prise en compte de la topographie et de la végétation*

- Hauteur du moyeu (125m)
- Hauteur en bout de pales (200m)



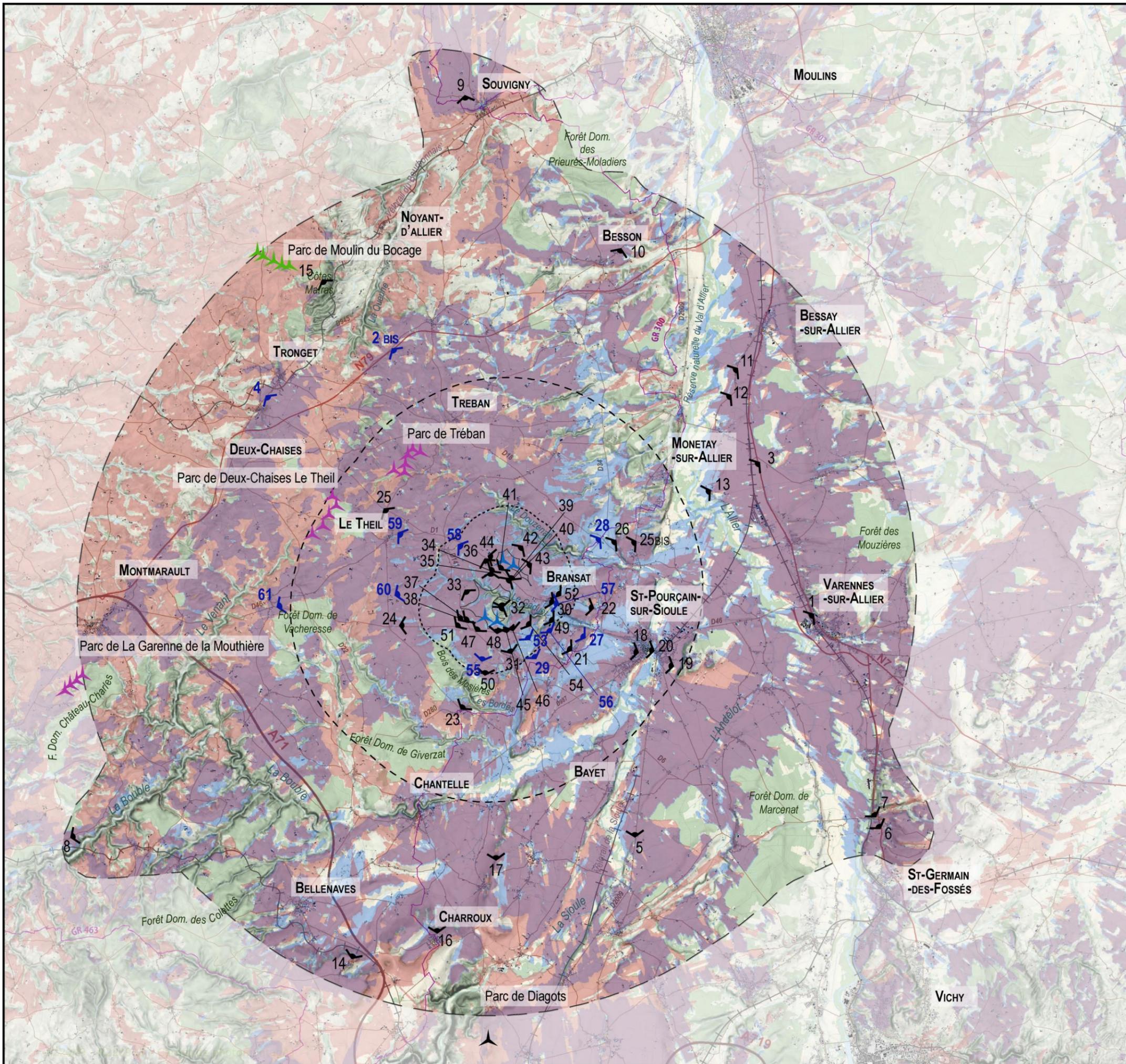
# ZIV « CUMULÉE » DU PROJET DE BRANSAT

- Zone d'Implantation Potentielle - ZIP
- Aire d'Etude Immédiate - AEI (2 km)
- Aire d'Etude Rapprochée - AER (8 km)
- Aire d'Etude Eloignée - AEE (18 km)
- Photomontages présentés dans le carnet
- Photomontages complémentaires
- Eoliennes du projet de Bransat
- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne en instruction

## Zone d'Influence Visuelle en bout de pales

avec prise en compte de la topographie et de la végétation

- Visibilité sur le contexte éolien uniquement
- Visibilité cumulées du contexte éolien et du projet de Bransat
- Visibilité sur le projet de Bransat uniquement



## Tableau des photomontages des incidences

Pour rappel, un chapitre du volet paysager de l'étude d'impact précise la justification du choix des points de photomontages (Cf. Chapitre IX.1.2.2. Choix des photomontages).

N° du point de vue	Localisation du point de vue
<b>Points de vue du dossier initial avec de nouvelles prises de vue</b>	
2	N79
4	D945, au nord-est du Montet
27	D115, abords du château de Montfand
28	SPR de Verneuil-en-Bourbonnais
29	Vignoble de Saint-Pourçain, près de Breuilly
53	Gîte Les Codrets
<b>Photomontages complémentaires</b>	
55	Abords du Donjon de Chenillat (MH.98)
56	Hameau de Serre
57	Quartier de Bellevue à Bransat
58	D441, sortie nord de Laféline (MH.96)
59	Sortie Est du village de Le Theil
60	Hameau Les Bagnolets
61	D46, en sortie est de Voussac

## PRISE DE VUE N° 2 Date de la prise de vue : 08/12/2022 à 13:41

### Prise de vue :

Lieu de la prise de vue :

N79

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 710494 ; Y : 6592640

Eolienne la plus proche : E1 à 11 km (aire d'étude éloignée)

Altitude du lieu de la prise de vue : 439,9 m

Angle de vue : 120°

Azimut : 148,6°

Caractéristique de l'appareil photo : Nikon D3500

ISO : 100

Vitesse : 1/400

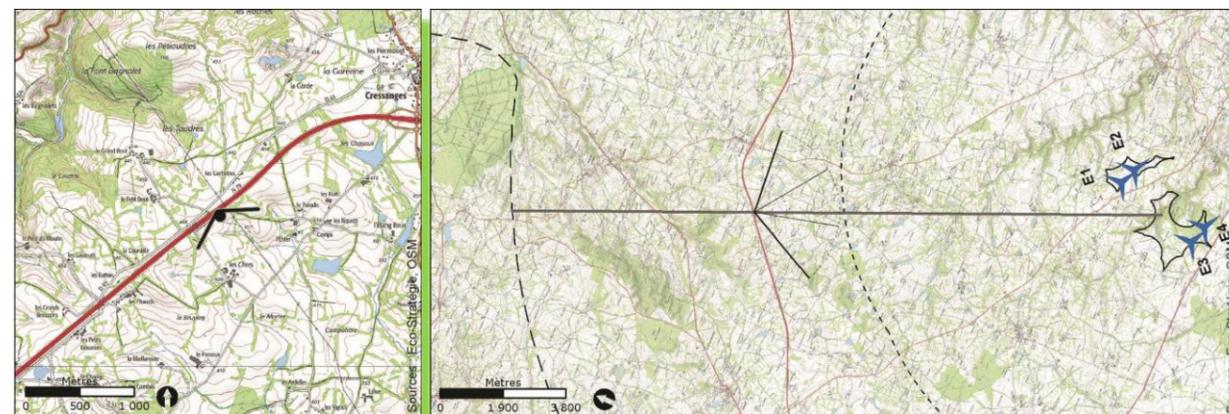
Ouverture du diaphragme : F/10

### Projet :

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

### Localisation :

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite)  
Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



### Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :

Les éoliennes du projet de Bransat se trouvent à plus d'une dizaine de kilomètres du point de vue, en arrière-plan des vallonnements du bourbonnais et de sa végétation arborée. L'occupation du sol s'impose naturellement au premier plan, devant deux des quatre éoliennes. Avec la vitesse de circulation le long de la nationale, les éoliennes apparaissent par alternance tantôt cachées, tantôt visibles au sein d'une vue latérale et dynamique. De ce fait, l'incidence est jugée faible.

### Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :

Les éoliennes de Bransat s'ajoutent à celles de Tréban plus proches et davantage visibles. Les éoliennes de Deux-Chaises - Le Theil situées en arrière-plan restent très discrètes (bouts de pales). Ainsi, le contexte bocager et la topographie vallonnée limitent les effets cumulés. Ces derniers sont tout de même évalués à faibles car les éoliennes de Bransat augmentent l'angle occupé par le motif éolien.

### État initial 120° :



**Frise de visibilité du projet de Bransat, des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Projet de Bransat (1.7 %)

Tréban (10.3%)

Deux-Chaises - Le Theil (1.4%)

**Vue schématique 120° :**



**Vue projetée 120° :**



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

**Photomontage 3x40°**

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







## PRISE DE VUE N° 4 Date de la prise de vue : 08/12/2022 à 13:23

### Prise de vue :

Lieu de la prise de vue :

D945, au nord-est du Montet

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 717181 ; Y : 6578327

Eolienne la plus proche : E1 à 13,4 km (aire d'étude éloignée)

Altitude du lieu de la prise de vue : 339,5 m

Angle de vue : 120°

Azimut : 138,4°

Caractéristique de l'appareil photo : Nikon D3500

ISO : 100

Vitesse : 1/320

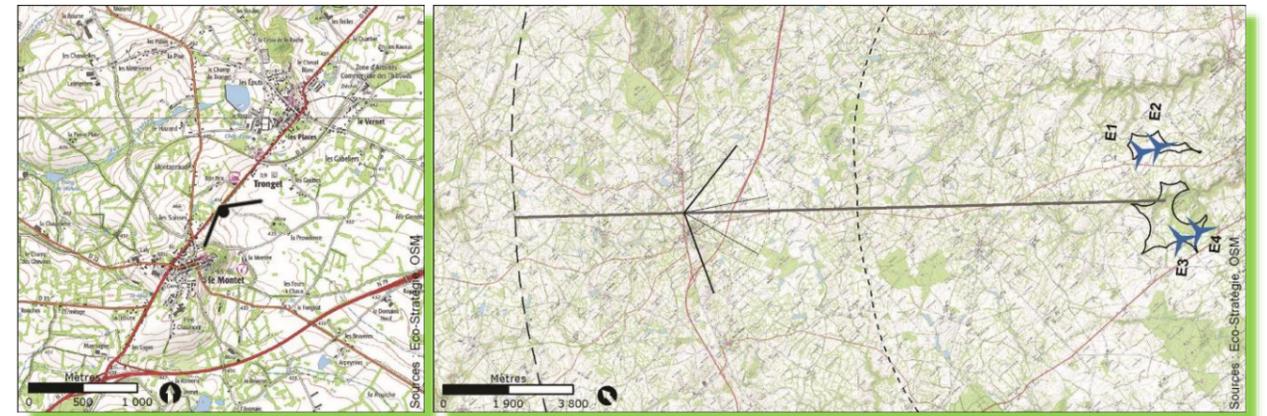
Ouverture du diaphragme : F/9

### Projet :

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

### Localisation :

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite)  
Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



### Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :

Le point de vue permet d'appréhender la perception dynamique du territoire depuis la RD 945 mais également la co-visibilité avec l'église du Montet. Les éoliennes de Bransat sont très peu visibles, on ne voit qu'un seul des quatre rotors (celui de l'éolienne E3) et on distingue les pales des trois autres éoliennes. Au sein de ce panorama aux horizons lointains, l'incidence du projet éolien est évaluée à faible voire très faible.

### Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :

Le projet éolien de Deux-Chaises - Le Theil vient clairement caractériser le paysage avec ses cinq éoliennes bien visibles sur pratiquement toute leur hauteur car plus proches. Les extrémités des pales et les moyeux de trois éoliennes du projet de Tréban sont aussi visibles en arrière-plan sur la gauche du panorama. Les éoliennes de Bransat, plus discrètes, n'ajoutent donc pas d'effet paysager significatif à la scène perçue par rapport aux effets déjà créés par les autres projets éoliens. Le niveau d'incidence cumulée est alors évalué à négligeable.

### État initial 120° :



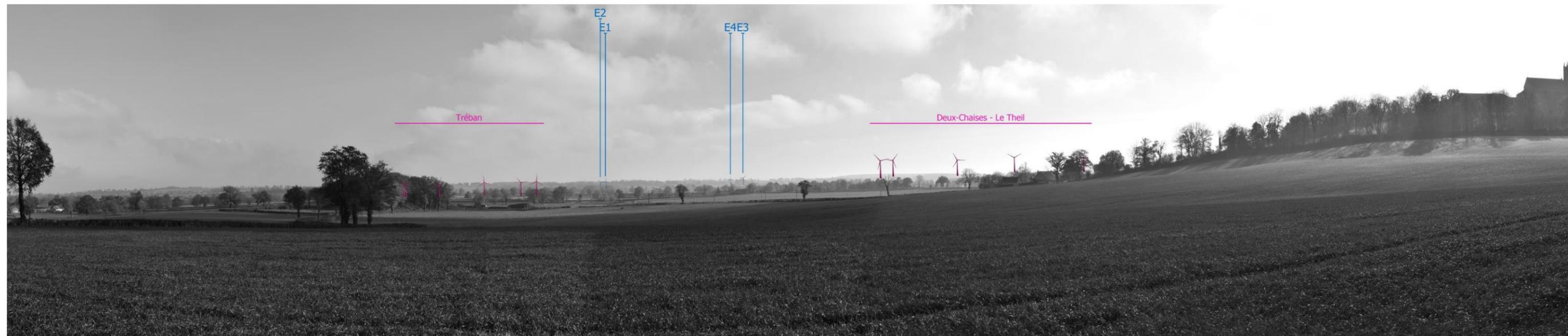
**Frise de visibilité du projet de Bransat, des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Tréban (6.8%)

Projet de Bransat (9.4 %)

Deux-Chaises - Le Theil (13.8%)

**Vue schématique 120° :**



**Vue projetée 120° :**



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

Photomontage 3x40°

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







**Prise de vue :**

**Lieu de la prise de vue :**

D115, abords du château de Montfand

**Coordonnées géographiques du point de vue :**

Lambert 93 : X : 704556 ; Y : 6590394

**Eolienne la plus proche : E4 à 4,2 km (aire d'étude rapprochée)**

Altitude du lieu de la prise de vue : 453,5 m

Angle de vue : 120°

Azimut : 301,4°

**Caractéristique de l'appareil photo : Nikon D3500**

ISO : 140

Vitesse : 1/250

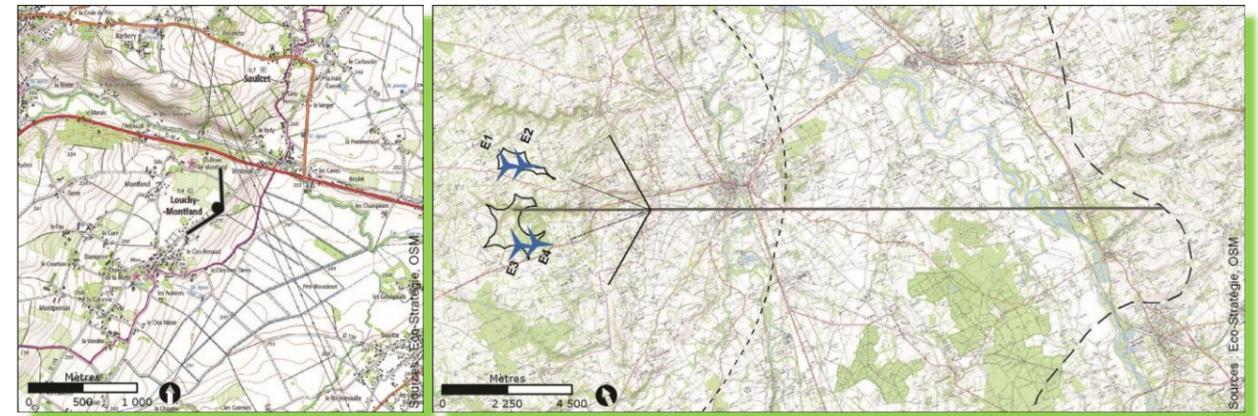
Ouverture du diaphragme : F/8

**Projet :**

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

**Localisation :**

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite)  
Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



**Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :**

Le point de vue permet de révéler les co-visibilités indirectes du projet de Bransat avec le château de Montfand (MH.91). Ces dernières sont assez discrètes pour les éoliennes E1 et E2, car le relief ne laisse apparaître que les pales sont visibles. En revanche, les éoliennes E4 et E3 apparaissent sur une plus grande hauteur, le rotor émergeant presque dans sa totalité. Toutefois, la respiration entre la silhouette du château et ces deux éoliennes est plus importante. Rappelons également que l'ouverture visuelle depuis cette route est plutôt orientée à l'opposé du projet et donc de ce cadrage. Compte tenu des effets relevés, l'incidence du projet est jugée modérée depuis ce point de vue.

**Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Les éoliennes des autres projets éoliens étudiés ne sont pas perceptibles. Les incidences paysagères cumulées depuis ce point de vue sont nulles.

**État initial 120° :**



**Frise de visibilité du projet de Bransat, des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Garenne de la Mouthière (0%)

Deux-Chaises - Le Theil (0%) **Projet de Bransat (29.8 %)**

Tréban (0%)

Moulin du Bocage (0%)

**Vue schématique 120° :**



**Vue projetée 120° :**



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

**Photomontage 3x40°**

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







**Prise de vue :**

**Lieu de la prise de vue :**

SPR de Verneuil-en-Bourbonnais

**Coordonnées géographiques du point de vue :**

Lambert 93 : X : 719476 ; Y : 6579165

**Eolienne la plus proche : E2 à 4,2 km (aire d'étude rapprochée)**

**Altitude du lieu de la prise de vue : 278,6 m**

**Angle de vue : 120°**

**Azimut : 254,9°**

**Caractéristique de l'appareil photo : Nikon D3500**

ISO : 125

Vitesse : 1/250

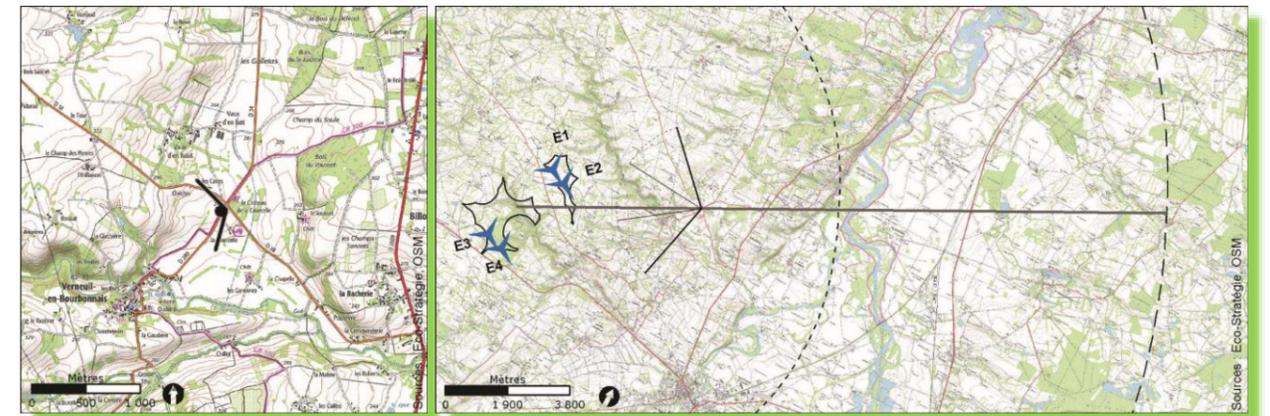
Ouverture du diaphragme : F/8

**Projet :**

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

**Localisation :**

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite)  
Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



**Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :**

A l'arrière du rebord du vallon boisé de Verneuil-en-Bourbonnais, les éoliennes de Bransat se détachent légèrement du relief. Les rapports d'échelle sont ainsi cohérents et la prégnance causée par la verticalité de l'aménagement est limitée. Les aérogénérateurs dépassent de la ligne boisée sans se chevaucher et leur perception est atténuée par les différents éléments paysagers. Notons néanmoins que les moyeux et leur clignotements lumineux émergent au-dessus de la ligne d'horizon. Les incidences paysagères du projet éolien de Bransat depuis ce point de vue sont considérées comme faibles.

**Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Les éoliennes des autres projets éoliens étudiés ne sont pas perceptibles. Les incidences paysagères cumulées depuis ce point de vue sont nulles.

**État initial 120° :**



**Frise de visibilité du projet de Bransat, des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Projet de Bransat (19.8 %)

Garenne de la Mouthière (0%)

Deux-Chaises - Le Theil (0%)

Tréban (0%)

Moulin du Bocage (0%)

**Vue schématique 120° :**



**Vue projetée 120° :**



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

**Photomontage 3x40°**

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







**Prise de vue :**

**Lieu de la prise de vue :**

Vignoble de Saint-Pourçain, près de Breuilly

**Coordonnées géographiques du point de vue :**

Lambert 93 : X : 720229 ; Y : 6583836

**Eolienne la plus proche :** E4 à 2,5 km (aire d'étude immédiate)

**Altitude du lieu de la prise de vue :** 262,8 m

**Angle de vue :** 120°

**Azimut :** 305,4°

**Caractéristique de l'appareil photo :** Nikon D3500

ISO : 140

Vitesse : 1/250

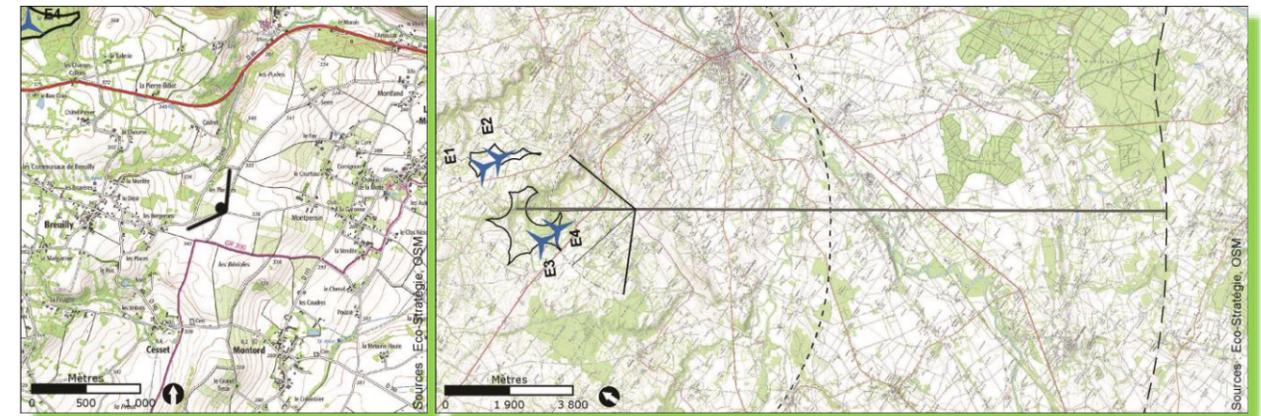
Ouverture du diaphragme : F/8

**Projet :**

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

**Localisation :**

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite)  
Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



**Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :**

Depuis ce point de vue depuis les vignobles de Saint-Pourçain, les quatre éoliennes qui composent le projet de Bransat sont visibles au-dessus du vallon, sans chevauchement. Elles s'inscrivent en cohérence avec la ligne de force du paysage observé, suffisamment en recul pour éviter tout effet de surplomb. Néanmoins, l'éolienne E4 est prégnante dans le panorama observé, introduisant un nouveau rapport d'échelle. Compte tenu des effets relevés depuis le vignoble de Saint-Pourçain en particulier de l'éolienne E4, l'incidence est jugée forte.

**Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

L'extrémité des pales du projet éolien de Tréban est légèrement perceptible, en arrière-plan de la végétation. Compte tenu des faibles visibilités et la différence de lecture dans les plans du grand paysage, les incidences cumulées sont jugées négligeables.

**État initial 120° :**



**Frise de visibilité du projet de Bransat, des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Garenne de la Mouthière (0%)

Deux-Chaises - Le Theil (0%)

Projet de Bransat (32.9 %)  
Moulin du Bocage (0%) Tréban (1.5%)

**Vue schématique 120° :**



**Vue projetée 120° :**



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

**Photomontage 3x40°**

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







**Prise de vue :**

Lieu de la prise de vue :

Les Codrets

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 717045 ; Y : 6579017

Eolienne la plus proche : E4 à 2 km (aire d'étude immédiate)

Altitude du lieu de la prise de vue : 322,7 m

Angle de vue : 120°

Azimut : 353,546°

Caractéristique de l'appareil photo : Nikon D3500

ISO : 200

Vitesse : 1/250

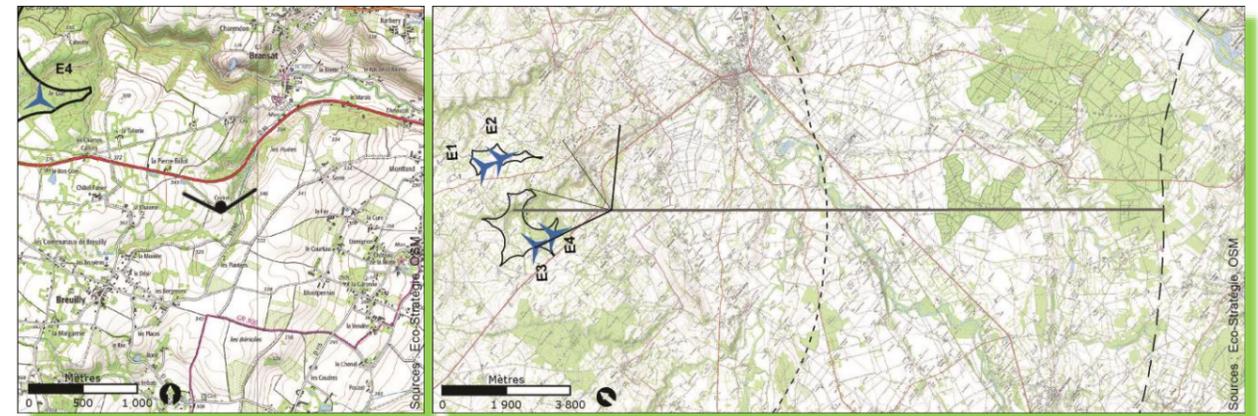
Ouverture du diaphragme : F/8

**Projet :**

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

**Localisation :**

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite) Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



**Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :**

Depuis ce point de vue, les éoliennes E1, E2 et E4 sont perceptibles, la végétation masquant totalement E3. Toutefois, la visibilité des éoliennes E1 et E2 est partielle, en partie masquée par les motifs paysagers du bourbonnais (arbres isolés, haies). Les pales de l'éolienne E4 émergent également de la silhouette du bâtiment. Le motif éolien est peu prégnant dans ce panorama, le niveau d'incidence paysagère est faible.

**Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Les éoliennes des autres projets éoliens ne sont pas visibles sur ce photomontage. Les incidences cumulées sont donc nulles depuis ce point de vue.

**État initial 120° :**



**Frise de visibilité du projet de Bransat, des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Deux-Chaises - Le Theil (0%)

Tréban (0%) Moulin du Bocage (0%)

Projet de Bransat (37.3 %)

**Vue schématique 120° :**



**Vue projetée 120° :**



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

**Photomontage 3x40°**

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







**Prise de vue :**

**Lieu de la prise de vue :**

Abords du Donjon de Chenillat (MH.98)

**Coordonnées géographiques du point de vue :**

Lambert 93 : X : 714631 ; Y : 6578101

**Eolienne la plus proche : E4 à 2 km (aire d'étude éloignée)**

Altitude du lieu de la prise de vue : 375,8 m

Angle de vue : 120°

Azimut : 351,6°

**Caractéristique de l'appareil photo : Nikon D3500**

ISO : 400

Vitesse : 1/250

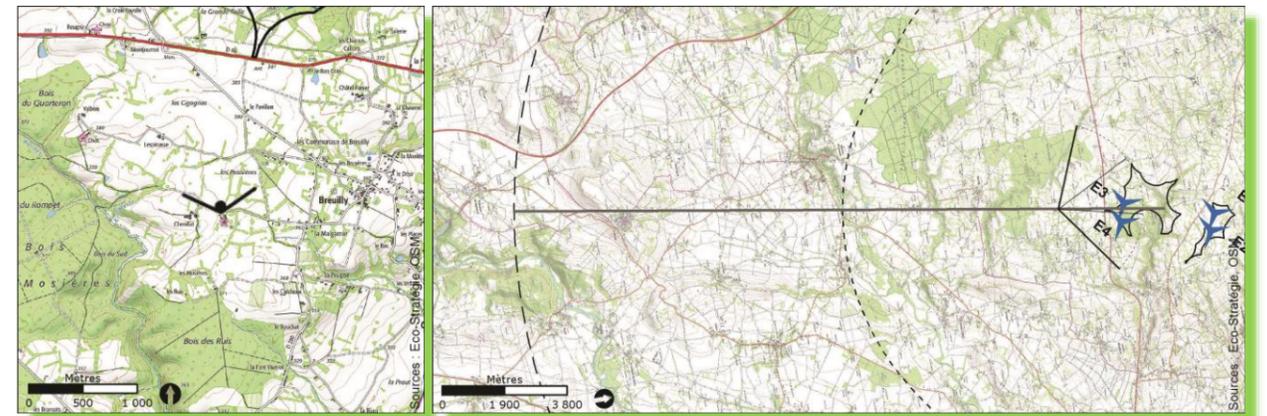
Ouverture du diaphragme : F/5

**Projet :**

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

**Localisation :**

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite) Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



**Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :**

Pris au sein d'une ouverture ponctuelle dans le réseau de haies (portail d'accès à la prairie), ce point de vue révèle des visibilité sur 3 des 4 éoliennes du projet de Bransat : les E3 et E4 émergent largement au-dessus des haies arborées, tandis que la E1, plus éloignée se présente selon un rapport d'échelle réduit. Aucune co-visibilité n'est relevé avec des villages, édifices protégés ou ligne de force paysagère majeure. Malgré une ouverture très localisée dans la haie qui accompagne cette route, les éoliennes E3 et E4 introduisent un nouveau rapport d'échelle. Ainsi, l'incidence du projet de Bransat est évaluée à modérée depuis ce point de vue.

**Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Seules les cinq éoliennes de Deux-Chaises-Le Theil s'ajoutent au projet éolien de Bransat, à l'extrémité gauche du panorama et selon un rapport d'échelle plus réduit. En effet, la distance permet à l'occupation du sol de masquer en grande partie les éoliennes. Ainsi, l'incidence cumulée est jugée faible depuis ce point de vue.

**État initial 120° :**



**Frise de visibilité du projet de Bransat, des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Deux-Chaises - Le Theil (9.6%)

Moulin du Bocage (0%) Tréban (0%)

Projet de Bransat (15.9 %)

**Vue schématique 120° :**



**Vue projetée 120° :**



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

**Réphotomontage 3x40°**

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







## PRISE DE VUE N° 56

Date de la prise de vue : 08/12/2022 à 14:57

### Prise de vue :

Lieu de la prise de vue :

Hameau de Serre

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 717919 ; Y : 6579424

Eolienne la plus proche : E4 à 2,6 km (aire d'étude rapprochée)

Altitude du lieu de la prise de vue : 334,5 m

Angle de vue : 120°

Azimut : 313,5°

Caractéristique de l'appareil photo : Nikon D3500

ISO : 200

Vitesse : 1/250

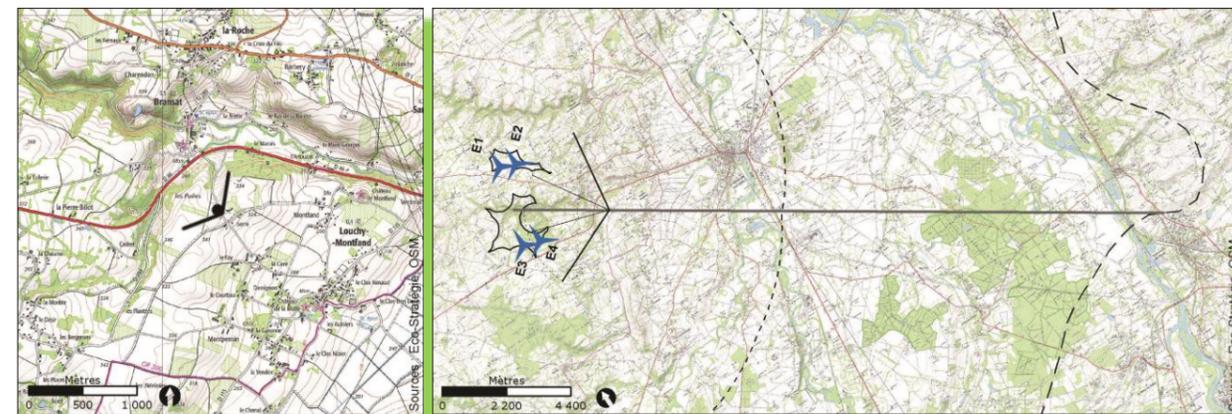
Ouverture du diaphragme : F/8

### Projet :

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

### Localisation :

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite)  
Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



### Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :

Depuis ce point de vue au cœur du vignoble de Saint-Pourçain, les quatre éoliennes du projet de Bransat sont visibles au-dessus de la ligne de force formée par la naissance d'une vallée. Bien que les deux groupes d'éoliennes soient séparés par un large espace de respiration, la proximité du projet introduit un nouveau rapport d'échelle dans les paysages observés. Des co-visibilités directes sont relevées avec le village de Bransat et indirectes avec le hameau de la Pierre Billot. Compte tenu des effets relevés, l'incidence du projet éolien de Bransat est jugée forte.

### Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :

Les projets de Tréban et de Deux Chaises-Le Theil apparaissent également au-dessus de la ligne de force formée par la vallée. Ils s'inscrivent entre les deux groupes de deux éoliennes de Bransat et, compte tenu de leur éloignement, ne sont visibles que partiellement. La prégnance des éoliennes de Bransat fait que le projet concentre les regards que la perception des autres projets reste secondaire. Ainsi, les incidences cumulées sont jugées modérées.

### État initial 120° :



**Frise de visibilité du projet de Bransat, des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Garenne de la Mouthière (0%)

Deux-Chaises - Le Theil (8.1%)

Projet de Bransat (39.8 %)

Tréban (6.8%)

Moulin du Bocage (0%)

**Vue schématique 120° :**



**Vue projetée 120° :**



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

**Photomontage 3x40°**

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







**Prise de vue :**

**Lieu de la prise de vue :**

Quartier de Bellevue à Bransat

**Coordonnées géographiques du point de vue :**

Lambert 93 : X : 718073 ; Y : 6580765

**Eolienne la plus proche :** E2 à 2,7 km (aire d'étude immédiate)

**Altitude du lieu de la prise de vue :** 326 m

**Angle de vue :** 120°

**Azimut :** 291,7°

**Caractéristique de l'appareil photo :** Nikon D3500

ISO : 100

Vitesse : 1/320

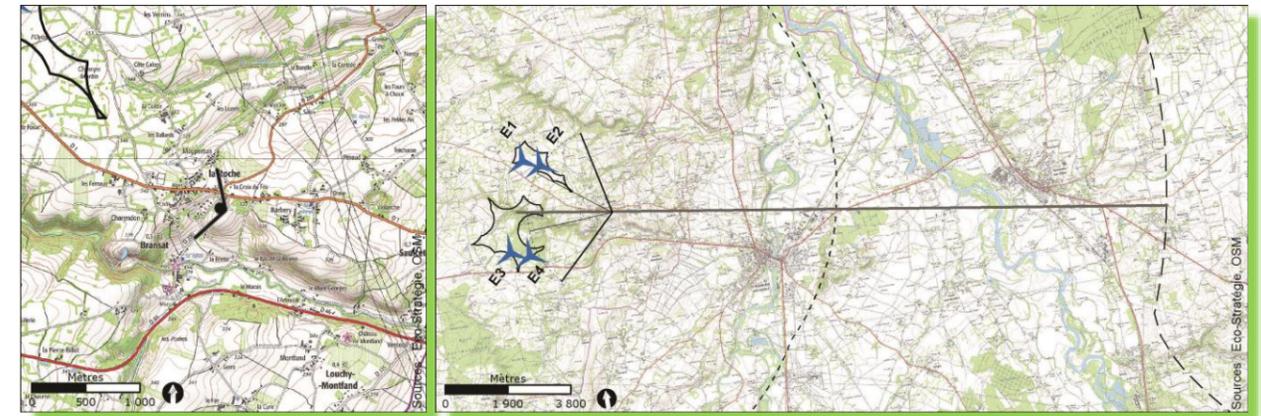
Ouverture du diaphragme : F/9

**Projet :**

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

**Localisation :**

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite)  
Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



**Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :**

Trois des quatre éoliennes de Bransat sont visibles depuis ce point de vue : les E4 et E3 sont alignées le long de la ligne de force formée par la vallée du Gaduet, avec un large espace de respiration les séparant de la E2. Le projet éolien se place ainsi en co-visibilité directe avec la silhouette du village de Bransat, où se distingue le château (non protégé). L'éolienne E4 émerge plus particulièrement au-dessus de la silhouette urbaine, introduisant un nouveau rapport d'échelle et renforçant la prégnance du projet. Ainsi, l'incidence du projet éolien de Bransat est jugée forte depuis ce point de vue.

**Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Les éoliennes des autres projets éoliens ne sont pas visibles sur ce photomontage. Les incidences cumulées sont donc nulles depuis ce point de vue.

**État initial 120° :**



**Frise de visibilité du projet de Bransat, des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Garenne de la Mouthière (0%)

Projet de Bransat (51.6%)

Deux-Chaises - Le Theil (0%)

Tréban (0%)

Moulin du Bocage (0%)

**Vue schématique 120° :**



**Vue projetée 120° :**



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

**Photomontage 3x40°**

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







**Prise de vue :**

Lieu de la prise de vue :

D441, sortie nord de Laféline (MH.96)

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 713457 ; Y : 6583460

Eolienne la plus proche : E1 à 2,3 km (aire d'étude immédiate)

Altitude du lieu de la prise de vue : 404,5 m

Angle de vue : 120°

Azimut : 91,8°

Caractéristique de l'appareil photo : Nikon D3500

ISO : 200

Vitesse : 1/250

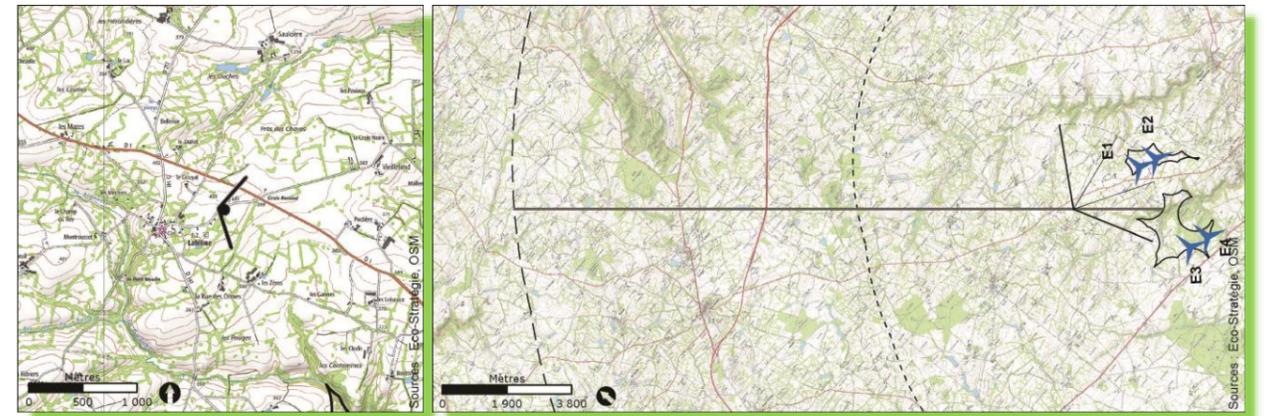
Ouverture du diaphragme : F/6.3

**Projet :**

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

**Localisation :**

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite) Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



**Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :**

Trois éoliennes du projet de Bransat sont visibles depuis la D441 en sortie nord de Laféline (MH.96). Les E3 et E4 apparaissent partiellement à l'occasion d'ouvertures dans le réseau de haies, tandis que les E1 et E2 émergent au-dessus de la végétation. Plus proches, elles apparaissent plus hautes et leurs moyeux sont visibles. L'incidence du projet de Bransat est jugée modérée depuis ce point de vue.

**Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Les éoliennes des autres projets éoliens ne sont pas visibles sur ce photomontage. Les incidences cumulées sont donc nulles depuis ce point de vue.

**État initial 120° :**



Vue schématique 120° :



Vue projetée 120° :



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

Photomontage 3x40°

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







**Prise de vue :**

**Lieu de la prise de vue :**

Sortie Est du village de Le Theil

**Coordonnées géographiques du point de vue :**

Lambert 93 : X : 710742 ; Y : 6584061

**Eolienne la plus proche :** E1 à 5 km (aire d'étude rapprochée)

**Altitude du lieu de la prise de vue :** 427,3 m

**Angle de vue :** 120°

**Azimut :** 100,7°

**Caractéristique de l'appareil photo :** Nikon D3500

ISO : 100

Vitesse : 1/250

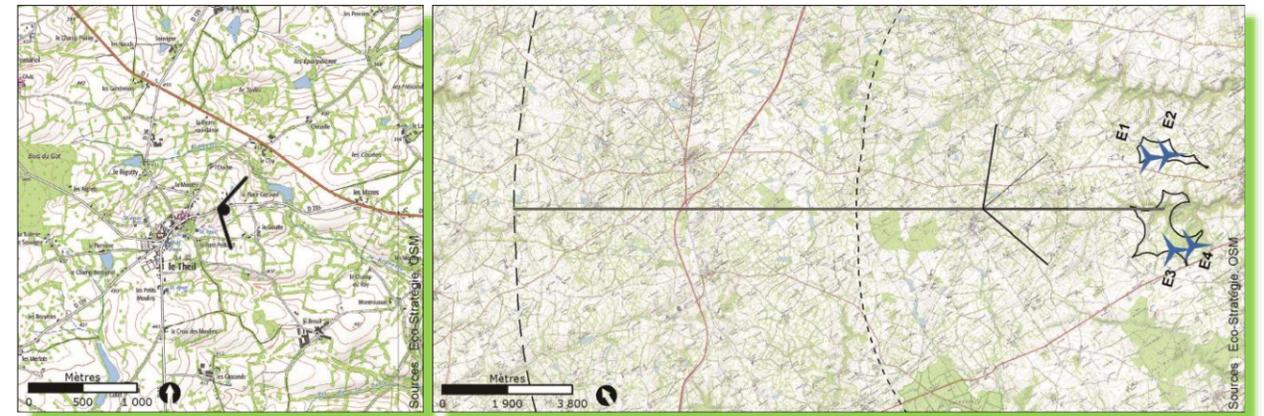
Ouverture du diaphragme : F/8

**Projet :**

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

**Localisation :**

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite)  
Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



**Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :**

Depuis la limite urbaine Est du village de Le Theil, le projet éolien de Bransat est visible sur la globalité de son emprise : les quatre éoliennes s'inscrivent le long de la ligne d'horizon formée par le plateau du bocage bourbonnais. L'église de Laféline (MH.96) est alors placée en co-visibilité directe avec le projet de Bransat, au sein du grand espace de respiration qui sépare les deux groupes d'éoliennes. Ces derniers apparaissent sur une hauteur allant jusqu'au bas du rotor, dans un rapport d'échelle qui reste cohérent avec les paysages observés. Ainsi, l'incidence est jugée modérée depuis ce point de vue.

**Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Les éoliennes des autres projets éoliens ne sont pas visibles sur ce photomontage. Les incidences cumulées sont donc nulles depuis ce point de vue.

**État initial 120° :**



Vue schématique 120° :



Vue projetée 120° :



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

Photomontage 3x40°

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







**Prise de vue :**

**Lieu de la prise de vue :**

Hameau Les Bagnolets

**Coordonnées géographiques du point de vue :**

Lambert 93 : X : 710539 ; Y : 6581160

**Eolienne la plus proche :** E3 à 4,4 km (aire d'étude rapprochée)

**Altitude du lieu de la prise de vue :** 442,1 m

**Angle de vue :** 120°

**Azimut :** 83,9°

**Caractéristique de l'appareil photo :** Nikon D3500

ISO : 220

Vitesse : 1/200

Ouverture du diaphragme : F/5

**Projet :**

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

**Localisation :**

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite)  
Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



**Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :**

Les éoliennes du projet éolien de Bransat sont partiellement visibles depuis ce panorama. En effet, les structures de paysage constituant le bocage bourbonnais forment localement des obstacles visuels qui s'imposent devant l'aménagement. Néanmoins, trois des éoliennes émergent partiellement des haies : les pales des éoliennes E2 et E3 ainsi que le rotor de la E4. L'ensemble est cohérent avec les paysages observés, aussi bien dans les rapports d'échelle que dans les visibilitées. Ainsi, l'incidence du projet est jugée très faible depuis ce point de vue.

**Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Les éoliennes des autres projets éoliens ne sont pas visibles sur ce photomontage. Les incidences cumulées sont donc nulles depuis ce point de vue.

**État initial 120° :**



**Frise de visibilité du projet de Bransat, des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Projet de Bransat (23.9 %)

**Vue schématique 120° :**



**Vue projetée 120° :**



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

Photomontage 3x40°

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*







**Prise de vue :**

Lieu de la prise de vue :

D46, en sortie est de Voussac

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 705044 ; Y : 6580618

Eolienne la plus proche : E1 à 9,8 km (aire d'étude éloignée)

Altitude du lieu de la prise de vue : 460,7 m

Angle de vue : 120°

Azimut : 82,4°

Caractéristique de l'appareil photo : Nikon D3500

ISO : 100

Vitesse : 1/400

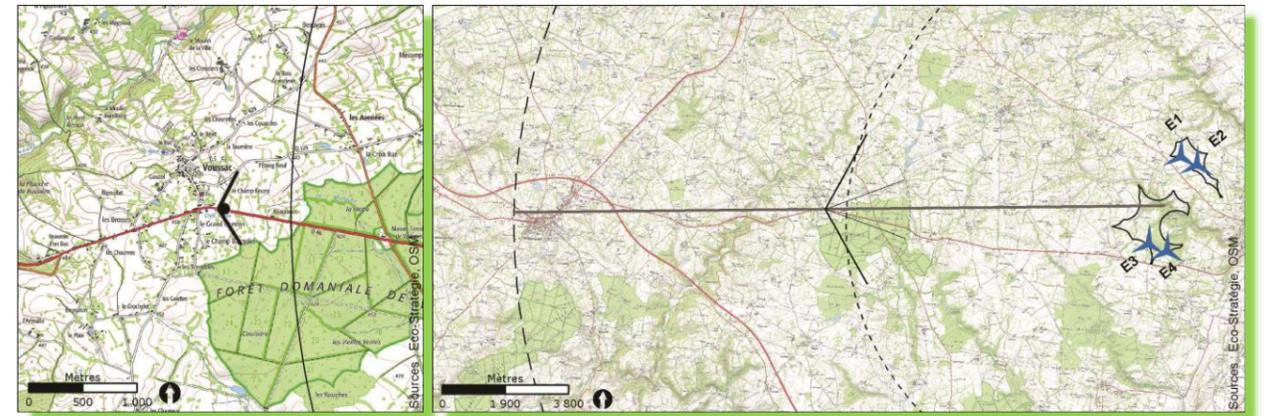
Ouverture du diaphragme : F/10

**Projet :**

Hauteur des éoliennes : 200 m en bout de pale

**Localisation :**

Carte de localisation de la prise de vue (à gauche) et de son positionnement vis-à-vis du projet (à droite)  
Lorsqu'une coupe topographique a été réalisée, elle est localisée sur le plan à droite.



**Commentaire lié aux incidences paysagères du projet de Bransat seul :**

Le long de cet axe de circulation départemental, les ouvertures dans le maillage du bocage bourbonnais génèrent une alternance de séquences où le projet apparaît / disparaît à l'arrière de la végétation arborée. Lorsqu'elles sont visibles, les éoliennes de Bransat émergent de la ligne d'horizon lointaine selon deux groupes de deux éoliennes, sans superposition de pales. Les rotors dépassent largement, l'échelle de lecture des éoliennes restant en cohérence avec les paysages observés. Compte tenu des effets relevés, l'incidence du projet de Bransat est jugée faible depuis ce point de vue.

**Commentaire lié aux incidences paysagères cumulées du projet de Bransat vis à vis des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Les éoliennes des autres projets éoliens ne sont pas visibles sur ce photomontage. Les incidences cumulées sont donc nulles depuis ce point de vue.

**État initial 120° :**

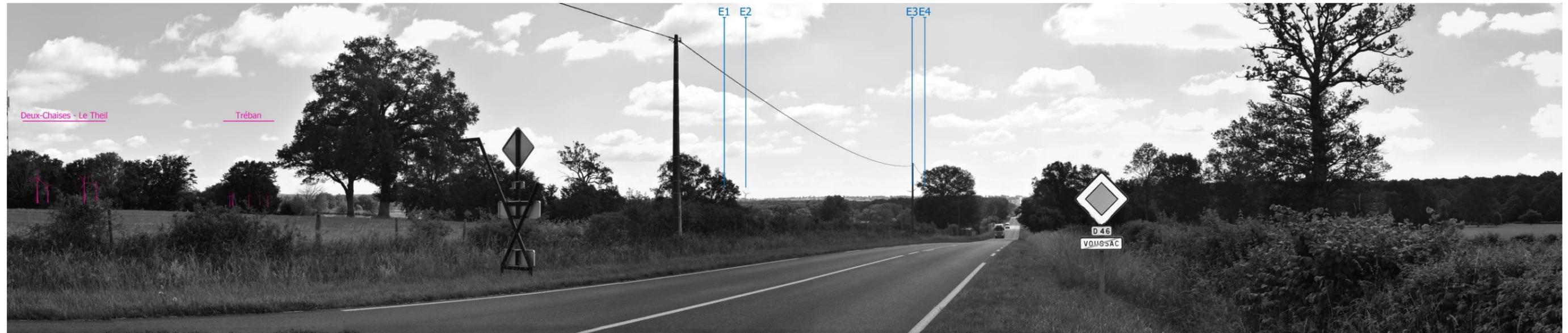


**Frise de visibilité du projet de Bransat, des projets en cours d'instruction et des parcs autorisés :**

Deux-Chaises - Le Theil (0%)    Tréban (0%)

Projet de Bransat (11.8 %)

**Vue schématique 120° :**



**Vue projetée 120° :**



----- Découpage du triptyque à 3 x 40°

**Photomontage 3x40°**

*La distance orthoscopique est d'environ 60 cm*





